

Acceptée avec une gratitude bien légitime, cette libéralité est bientôt mise à profit. Les formalités légales accomplies, et avec l'assentiment du conseil municipal, le maire achète, le 30 avril 1819, une partie de la maison Luizac ¹, pour le prix de 13.000 francs. Le don du bienfaiteur anonyme trouva son emploi immédiat dans cette acquisition. Quant au surplus de la somme, il fut obtenu, en partie, grâce à l'abandon désintéressé que firent de leur créance, en faveur de l'école, des souscripteurs à un précédent emprunt municipal. Le produit de la vente du terrain de la Grand'place paracheva le reste.

Aussitôt furent entrepris et menés avec activité les travaux d'appropriation.

Entre temps, le maire traitait avec le supérieur général de l'Institut et en obtenait les conditions suivantes :

« Pour trois Frères, annuité de 600 francs à chacun, soit. . .	1.800 fr.
Pour les frais de déplacement desdits Frères, et ceux d'ameublement du local qui leur est destiné	3.000 »
Indemnité une fois payée au profit de la Congrégation. . .	1.500 »
Ameublement de la classe proprement dite	500 »
	<hr/>
	6.800 fr. »

Toutefois, l'indemnité ci-dessus de 1.500 francs demeurait réduite à 1.000 francs si la commune fournissait un sujet à la Congrégation ; à 500 francs si elle en fournissait deux, et demeurait supprimée si elle en fournissait trois.

Le mobilier scolaire coûta 974 francs. La dépense fut couverte par une souscription directe, et le produit de dons volontaires accordés par les bénéficiaires de permissions de voirie.

Enfin arriva le jour qui vit le couronnement de l'œuvre par l'ouverture officielle de l'école des garçons. C'était le 15 mai 1820.

Devant une assemblée solennelle formée de la municipalité, du clergé, du conseil de Fabrique, du Bureau de bienfaisance et d'une nombreuse assistance, le maire procéda à l'installation des Frères. Il donne d'abord lecture de la délibération municipale du 1^{er} octobre 1818, de l'ordonnance du roi du 24 février 1819, portant qu'il serait ouvert, aux frais de la commune, une école publique où l'instruction serait donnée aux enfants pauvres par les Frères de l'Institut de la Doctrine chrétienne. Les adjoints introduisent alors les Frères Baptiste et Ivolfran, chargés de la nouvelle école, et le maire prononce le discours suivant :

« Messieurs, vénérables Frères,

« Arrivés enfin à cette heureuse époque que nos vœux appelaient depuis si longtemps, livrons-nous à toutes les espérances que nous promet l'établissement dont nous proclamons aujourd'hui l'ouverture. Et comment résister aux sentiments que fait naître une aussi précieuse institution. Lorsque nous considérons cette multitude

1. Cet immeuble provenait des anciennes appartenances du couvent des Augustins.